

PRINTEMPS 2024 pour les enfants de 6 à 11 ans

SAINT-PEROLLAIS

EXTERIEUR

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance : Mail :

Adresse :

Ecole:

Numéro allocataire et CAF d'origine :

OU pour les ressortissants MSA Ardèche, n° INSEE de l'assuré MSA :

Repas sans viande

LA SEMAINE DES DEFIS

- Lundi 15 avril : Sortie VTT (l'enfant doit venir avec un VTT en très bon état) ou randonnée.
Activité choisie : VTT ou Randonnée
- Mardi 16 avril : Viens inventer et fabriquer une machine qui n'existe pas encore. Qui sera la troupe d'ingénieurs la plus imaginative ?
- Mercredi 17 avril : Viens participer à une journée coopérative. Ensemble fabriquons, jouons, dansons, imaginons !
- Jeudi 18 avril : Sortie à 100% loisirs à Montélimar. Viens participer à une journée maxi défis / maxi délires.*
(inscription possible seulement si vous inscrivez votre enfant deux autres jours de la même semaine)
- Vendredi 19 avril : Viens organiser des olympiades pour les plus petits et faire la fête.

LE MELANGE DES ELEMENTS

- Lundi 22 avril : Diffusion du dessin animé « Élémentaire » et fabrication du totem de la paix.
- Mardi 23 avril : Partons à la découverte du monde végétal à la ferme du Clos Fougères à Châteauneuf-sur-Isère.*
(inscription possible seulement si vous inscrivez votre enfant deux autres jours de la même semaine)
- Mercredi 24 avril : Viens confectionner un goûter aux couleurs des 4 éléments et grand jeu surprise.
- Jeudi 25 avril : Sortie à la ludothèque et médiathèque de Guilherand-Granges.
- Vendredi 26 avril : Les 4 éléments ont été dispersés, nous avons besoin de ton aide pour les réunir (grand jeu).

Je soussigné (e),

autorise mon fils , ma fille à participer aux activités pendant les vacances de printemps 2024.

A, le2024.

Signature des parent(s),

◆◆◆◆

Joindre :

- La fiche d'inscription et l'autorisation de sortie si nécessaire

Les documents suivants sont valables pour l'année scolaire (septembre à août) à condition qu'il n'y ait eu aucune modification pour la période en cours :

- La fiche individuelle de renseignements de l'enfant si votre enfant ne fréquente pas le centre de loisirs le mercredi ou n'est pas venu aux dernières vacances.
- **Le règlement intérieur mis à jour et à signer obligatoirement,**
- Une attestation d'Assurance en Responsabilité Civile,
- La photocopie de la dernière notification du **numéro d'allocataire** délivrée par la CAF ou l'autorisation d'accéder au site professionnel seulement pour **la Caf du haut Vivarais**
- Pour les Saint-Pérollais, un justificatif de domicile.

Votre dossier sera pris en compte si la capacité d'accueil du centre n'est pas atteinte lors de l'enregistrement de votre inscription et si vous êtes à jour de vos règlements.

A retourner obligatoirement au Service Sport Jeunesse à l'espace Mialan 45 rue de la République

Avant le 11 avril 2024

TOUT DOSSIER REMIS INCOMPLET SERA REFUSE

Pour les familles extérieures à Saint-Péray, inscriptions à partir du 2 avril 2024

ATTENTION PLACES LIMITEES



REGLEMENT INTERIEUR A SIGNER OBLIGATOIREMENT

Je soussigné(e).....responsable légal de (ou des) l'enfant(s).....atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du centre de loisirs municipal « sac...ados » approuvé par le conseil municipal à la date du 14 décembre 2023 et m'engage à m'y conformer.

Saint-Péray, le

Signature des parents ou du responsable légal précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »,

AUTORISATION ACCES CAF PRO (seulement pour la caf du Haut Vivarais)

La Caf du haut Vivarais met à notre disposition un service internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter directement les éléments de votre dossier CAF nécessaire à l'exercice de notre mission. Cette communication est limitée aux données qui nous sont indispensables, leur confidentialité est assurée. Conformément à la loi du 06/01/1978 (informatique et libertés) vous pouvez vous opposer à cette consultation. Vous devez alors nous fournir directement les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

Je soussigné (e), (Cocher la case correspondant à votre choix)

autorise la mairie à avoir accès à la consultation de mon dossier à la caf du Haut Vivarais

ou

je fournis ma dernière notification CAF précisant mon quotient familial.

En cas d'absence de justificatif ou d'autorisation d'accès au dossier CAF, Le tarif maximum sera appliqué.

A, le

Signature des parent(s),

AUTORISATION DE SORTIR SEUL

Je soussigné(e)..... responsable légal de l'enfant (père, mère, tuteur*).....autorise

mon enfant à regagner son domicile par ses propres moyens pendant les vacances de printemps 2024.

Signature du responsable légal de l'enfant

* rayer les mentions inutiles